



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 085-218501096-20230925-2023SEPTDEL7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 19 septembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 37) - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD (sauf à la délibération 34) - Pierrick THOMAS (sauf à la délibération 34) - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT (sauf à la délibération 34) - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU (sauf à la délibération 34) - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Patricia CRAVIC

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD (sauf à la délibération 6)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 6 et 37
29 à la délibération 34

Nombre de conseillers présents : 32
31 à la délibération 37
28 à la délibération 34

Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 6 et 37
29 à la délibération 34

Secrétaire de séance : Lilian BOSSARD

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il s'agit des créations, transformations et suppressions de poste ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services de la Ville impactant le tableau des effectifs.

✓ Transformations de poste suite à promotion interne

Suite à la procédure de promotion interne, le Centre de gestion de la Vendée a notifié les dossiers retenus pour l'année 2023. Deux agents de la Ville des Herbiers ont été inscrits sur la liste d'aptitude. Il convient de transformer le tableau des effectifs afin d'assurer l'évolution de carrière des agents concernés.

Ces promotions internes seront applicables au **1^{er} octobre 2023**.

Numéro du Poste CIRIL	Ancien Grade	Nouveau Grade
FILIERE		
ADMINISTRATIVE		
260	Adjoint administratif de 1ère classe	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe

Nb : Poste de professeur d'enseignement artistique déjà créé (CM 27 06 2022)

✓ **Transformations de poste suite à recrutement**

Suite à de récents recrutements au sein des services de la Ville, il convient de transformer le tableau des effectifs afin d'assurer une cohérence entre le grade de l'agent recruté et le grade mentionné au tableau des effectifs.

N° Poste	Service	Ancien Grade	Nouveau Grade	Date d'application
146	Famille scolaire /	Attaché	Attaché principal	16 08 2023
177	Techniques	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique	01/04/2023

✓ **Création de postes permanents :**

- **Direction des Services Techniques / Entretien Espaces Publics**

Le service est actuellement composé de 46 agents :

- 1 chef de service
- 1 adjoint au Chef de Service
- 7 chefs d'équipe
- 34 agents
- 3 apprentis.

Il est proposé de reprendre le nettoyage autour des points de collectes, dans l'objectif de réduire le budget de fonctionnement et augmenter les effectifs lors des festivités.

Il est également envisagé d'internaliser la prestation de taille de haie et de chemin, incluant le broyage de fossé et accotement.

Afin d'assurer ces missions, il est décidé de créer 2 postes d'adjoint technique à temps complet.

✓ **Créations d'emploi temporaire**

• **Service Culture**

Lors de l'organisation des expositions au Château d'Ardelay et à la Tour des arts et des journées du patrimoine, des agents temporaires sont recrutés pour le montage et le démontage des œuvres et l'accueil du public. Le cumul des heures de ces postes représente environ 573h par an.

Afin de faciliter la gestion de ces expositions, il est proposé de créer un poste temporaire sur le grade d'adjoint du patrimoine sur la base de l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique (accroissement temporaire d'activité) pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024.

• **Direction Administration Générale, Service Elections**

Afin d'assurer la mission de recensement de la population, il est proposé de créer deux postes temporaires, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif pour la période de recensement 2024, soit entre janvier et mars 2024.

• **Direction Famille et vie scolaire**

Service scolaire

Dans le cadre de la rentrée scolaire, il est proposé **d'ajouter la création des emplois temporaires sur la base de l'article L332 – 23 du Code Général de la Fonction Publique pour l'année scolaire 2023 / 2024** comme suit :

- **Accompagnants d'élèves en situation de Handicap (AESH)**

Il est proposé de créer 1 emploi sur le grade d'adjoint technique pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 5 Juillet 2024 inclus à temps non complet à raison de 6h hebdomadaires annualisées, pour effectuer les missions d'AESH au sein d'une école publique de la Ville, sur le temps de la pause méridienne.

- **Temps du midi**

Ce poste sera affecté à la préparation, à l'accompagnement et à la surveillance des enfants sur le temps du midi dans les écoles du 1^{er} septembre 2023 au 5 Juillet 2024 inclus. Il est proposé d'ajouter un poste sur le grade d'adjoint d'animation :

- 1 emploi à temps non complet à raison de 5 heures et 30 mn hebdomadaires annualisées

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 07 Septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 13 septembre 2023

Vu le budget principal,

Vu le rapport de Patrice BOUANCHEAU,

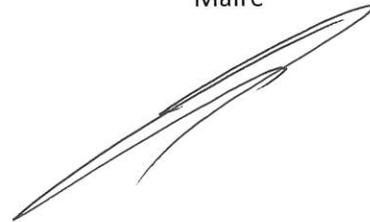
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,
- impute les dépenses afférentes sur le budget principal.

Lilian BOSSARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 29 SEP. 2023

Publié électroniquement le :

29 SEP. 2023